

ZONE SUD - EST AVIRON

EPREUVES QUALIFICATIVES INTERREGIONALES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS - J18, SENIOR et PARA-AVIRON ET POUR LE CRITERIUM NATIONAL AVIRON ADAPTÉ

AIGUEBELETTE

Samedi 29 mars et dimanche 30 mars 2019

1. ORGANISATION

Epreuves organisées sous la tutelle de la Zone Sud-est, conjointement avec le Comité Départemental de Savoie et les cadres techniques de la Fédération Française d'Aviron.

Responsable de la zone Sud Est :

Vincent BUSSER

Adresse email : vincent.busser@ffaviron.fr Tél. : 06 16 95 74 10

Correspondant local :

Vincent RUGGIERO

Adresse email : vincent.ruggiero05@yahoo.fr Tél.: 06 10 35 07 20

2. DESCRIPTIF

Epreuve interrégionale de sélection, qualificative pour les Championnats de France Bateaux courts à Cazaubon, catégories J18 et Senior, Homme et Femme.

Elle peut également s'inscrire dans le programme du chemin de la sélection pour les ligues.

Samedi matin : éliminatoires à partir de 8h30

Samedi après-midi : repêchages ou 1/6 finales

Dimanche matin : demi-finales ou 1/3 finales

Dimanche après midi : finales A et B et éventuellement C

3. LIEU

Base Départementale d'aviron du lac d'Aiguebelette
73470 NOVALAISE

4. ENGAGEMENTS

Ils doivent être réalisés sur l'intranet de la FFA : <https://ffsa-goal.multimediabs.com>

Ouverture des inscriptions : Lundi 11 mars 2019 à 8h00

Clôture des inscriptions : Vendredi 22 mars 2019 à 14h00

Consultation des inscriptions : Vendredi 22 mars 2019 à 17h00

Le coût de l'engagement est de 5,00 € par siège. Les chèques seront libellés à l'ordre du Comité Départemental de Savoie. **Les factures seront faites sur la base du programme affiché sur le site le mercredi 27 mars 2019.**

5. DISCIPLINES

J18 - distance de course : 2000 m

N°	Code	Bateau
1	J18F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2-	2 rameurs en pointe sans barreur
3	J18F1X	1 rameuse en couple
4	J18H1X	1 rameur en couple

SENIOR - distance de course : 2000 m

N°	Code	Bateau
5	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur
6	SH2- PL	2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
7	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur
8	SF1X PL	1 rameuse en couple poids léger
9	SH1X PL	1 rameur en couple poids léger
10	SF1X	1 rameuse en couple
11	SH1X	1 rameur en couple

PARA AVIRON et AVIRON ADAPTE - distance de course : 2000m

N°	Code	Bateau
12	SF1X PR3	une rameuse en couple jambes, tronc, bras (embarcation libre)
13	SH1X PR3	un rameur en couple jambes, tronc, bras (embarcation libre)
14	SF2- PR3	2 rameuses en pointe sans barreur jambes, tronc, bras. 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi
15	SH2-PR3	2 rameuses en pointe sans barreur jambes, tronc, bras. 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi
16	SF1X PR1	une rameuse en couple bras et épaules (Bateau FISA-fauteuil-flotteurs obligatoires)
17	SH1X PR1	un rameur en couple bras et épaules (Bateau FISA- fauteuil-flotteurs obligatoires)
18	SF1X PR2	une rameuse en couple tronc et bras (Bateau FISA- fauteuil-flotteurs facultatifs)
19	SH1X PR2	un rameur en couple tronc et bras (Bateau FISA-assise fixe-flotteurs facultatifs)
20	SF1X PR3-ID	une rameuse en couple - aviron adapté (embarcation libre)
21	SH1X PR3-ID	un rameur en couple - aviron adapté (embarcation libre)

6. PARCOURS

La distance de course est de 2000m.

Le départ sera non tenu.

Quatre lignes de bouées baliseront le champ de course.

7. PROGRAMME

Le programme définitif sera mis en ligne sur le site de la zone sud-est au plus tard le mercredi 27 mars 2019.

8. DIFFUSION DES INFORMATIONS

Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Internet de la Zone Sud-Est à l'adresse :

<http://www.zone-sud-est-aviron.fr>

Chaque ligue constituant la région sud-est est autorisée à héberger ces informations.

9. ECHEANCIER

Lundi 11 mars 8h00: Ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral.

Vendredi 22 mars 14h00: Clôture des inscriptions.

Vendredi 22 mars 17h00 : Consultation des inscriptions sur ffaviron.fr.

Mercredi 27 mars : Mise en ligne des engagements, horaires et ordres de départ sur le site internet de la zone.

Dimanche 31 mars : Mise en ligne des résultats sur le site internet de la zone.

10. DISPOSITIONS GENERALES

10-1 La réunion des délégués aura lieu le vendredi 29 mars 2019 à 18h30 dans les locaux de la base d'aviron.

10-2 Le bassin : l'ouverture sera effective le vendredi 29 mars 2018 à partir de 9h avec une fermeture à 19h00.

10-3 Les numéros ne seront pas fournis par les organisateurs.

10-4 Rameurs poids léger : lors de cette épreuve qualificative, le poids des rameurs poids léger doit être conforme au code des courses de la FFA.

Il doit être de 59 kg maximum chez les femmes ; de 72,5 kg maximum chez les hommes, la moyenne d'une équipe étant de 70 kg.

10-5 Les programmes seront fournis par le comité d'organisation, ils seront également téléchargeables sur les sites Internet et envoyés par courrier électronique.

10-6 Le chronométrage sera assuré par les cadres techniques d'Etat, sous la responsabilité de la Zone Sud-Est.

10-7 La sécurité sera assurée par les services de secours locaux, en liaison avec le comité d'organisation et le responsable de la zone sud-est.

10-8 L'arbitrage sera coordonné par un arbitre national en relation avec le responsable de la zone et le coordonnateur technique.

10-9 Vous pouvez également consulter le code de la réglementation sportive 2019 édité par la FFA (<http://ffaviron.fr/competitions/informations-generales/reglementation-sportive>).

Vincent BUSSE
Responsable de la Zone Sud -Est d'Aviron



Pascal MOREL
Coordonnateur Technique



Régis BOREL
Président du jury

